

## Réhabilitation du fait-divers

Temps — 23 juin 30

Les personnes aiment à reconnaître qu'elles dans les journaux que les faits-divers. goût pourtant répandu, et un crime n'a urs besoin d'être un beau crime pour in-même ceux qui se plaignent dédaigneu-r'il n'y ait que ça dans les feuilles. Mais goût passait jusqu'ici pour peu noble. et nous allons pouvoir nous livrer sans à la délectation de cette curiosité qui à cessé d'être basse et dont les concierges ne seront plus désormais les seuls à posséder le monopole. La psychologie la plus savante s'en étant mêlée, voici le fait-divers réhabilité et même promu au rang d'un genre littéraire, avec M. André Gide pour patron, sous la direction duquel un éditeur avisé vient d'entreprendre une nouvelle collection d'ouvrages strictement documentaires où seront évoqués certains drames qui ont défrayé la justice et déconcerté l'opinion.

Contrairement à J.-J. Weiss, ce qui intéresse André Gide, ce n'est pas « le beau crime », mais plutôt, dit-il, les affaires dont les motifs restés mystérieux échappent aux règles de la psychologie traditionnelle et ne se peuvent cataloguer. « Nous sommes forcés, dit-il encore, de convenir que les connaissances actuelles de la psychologie ne nous permettent pas de tout comprendre, et qu'il est, sur la carte de l'âme humaine, bien des régions inexplorées. » On en est tout à fait d'accord. Toutefois, faudrait-il ne pas trop abuser du « cas » en ces matières, et ne pas faire intervenir l'inconscient à tout bout de champ, quand le jeune voyou, par exemple, ne saura plus dire pourquoi il a assassiné la vieille rentière, ou que la jolie dame impatiente d'être veuve s'avouera tout à fait incapable de préciser devant le juge d'instruction à quoi elle pensait au moment où elle prenait pour cible son époux endormi.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on voit paraître dans l'esprit de M. André Gide de telles préoccupations d'expliquer les incertains mobiles qui aident à sortir autrui de la norme. Nous avons naguère lu de lui de très attachants *Souvenirs de la cour d'assises*, où, le hasard l'ayant désigné aux fonctions de juré, sa curiosité d'anomalies trouva largement de quoi satisfaire ses inquiétudes de moraliste et ses hésitations de juge. En fait, ce souci d'étudier jusqu'en ses plus confuses régions la pauvre chose qu'est le cœur humain est parfaitement justifié, et voilà beau temps que le romancier d'aujourd'hui ne demande plus à la faune civilisée des salons de lui fournir des sujets de recherche et d'expérience. Ce qu'il lui faut à disséquer, c'est l'*anima vitis* de l'asile, du tribunal et de la prison, où viennent aboutir tant de refoulements mal refoulés. Que la psychologie s'y enrichisse, il n'en faut pas douter un seul instant. Mais il est permis aussi de se demander si la société a beaucoup à gagner de ces études. Car la première conclusion à en tirer, c'est que devant la plupart des cas évoqués, en effet difficilement explicables, l'esprit critique perd toute faculté de jugement et, se reconnaissant inapte à comprendre, s'interdit en conséquence de blâmer et de condamner. M. André Gide n'en disconviendra point, lui qui a donné à sa collection ce titre évangélique et redoutable : *Ne jugez pas...*

Cet impératif suspensif avait-il absolument besoin d'être formulé, et ne le voit-on pas déjà suffisamment mis en pratique par tous nos jurys, à qui la loi a commis le soin difficile de déterminer la culpabilité des intéressants individus en délicatesse avec la justice ? C'est une belle chose que la justice, et si simple, quand on y pense ! Quant à la rendre, c'est une autre affaire. S'il n'y avait que la loi à appliquer, on s'en tirerait à la rigueur. Mais voilà : c'est aux hommes qu'elle a confié le soin de répartir, selon les mérites, l'absolution et le châtement. Et sans être forts en psychologie, sachant qu'ils peuvent se tromper, ils préfèrent trouver des raisons à tout, et tout excuser. En vérité, depuis qu'à l'antique notion du bien et du mal la philosophie moderne a substitué cette autre mystique : que le vice et la vertu sont des produits comme le sucre, ce ne sont plus des juges qu'il nous faut, mais des chimistes, pour déterminer exactement la part de responsabilité du criminel ! — Cependant les victimes sont mortes, et personne ne pense plus à elles. Étaient-elles d'ailleurs si intéressantes que cela ?... Tandis que ce pauvre petit dégénéré aux mains sanglantes, qui regarde ses mains sans comprendre, ses mains qui ont tué, comme il mérite la sympathie !... Pas pour avoir tué, bien sûr ! Mais ne pas comprendre, de nos jours, n'est-ce pas le commencement de toutes les vertus ? — E. H.

Emile Henriot